10 questions à se poser pour vérifier l'intégration de l'éthique dans la relation partenariale
(Septembre 2024)

En matière de mécénat, de partenariat entre des entreprises et des organismes non lucratifs, il convient de plus en plus de s'interroger sur l'éthique. Si les entreprises parlent souvent d'éthique des affaires, le mot est plus associé à l'intervention humanitaire ou au médical côté associations. Le développement plus récent du mécénat, la diversification des sources de financement, notamment auprès des particuliers ou des entreprises, imposent que le conseil d'administration s'interroge avant même d'enclencher une démarche de recherche de partenaire. Voici quelques questions clés pour vous aider.

1. L'association a-t-elle une charte éthique ou est-elle signataire d'une charte sectorielle (charte de déontologie d'Admical, charte du Don en confiance, charte de l'AFF…) ? La charte précise-t-elle un dispositif d'alerte pour permettre aux parties prenantes internes ou externes d'alerter l'organisation sur des faits de corruption, de conflit d'intérêt ?

2. L'association a-t-elle établie une liste des entreprises avec qui elle ne souhaite pas collaborer pour des raisons éthiques ? Si oui, cette liste est-elle établie sur des critères objectifs et vérifiables ?

3. L'entreprise sollicitée a-t-elle aussi une charte éthique. Que précise-t-elle au chapitre mécénat, don ou engagement dans la société ?

4. L'agence qui accompagne l'association dans sa démarche de collecte de fonds ou les intermédiaires qui ont facilité le partenariat sont-ils rémunérés au succès ? Ont-ils signé la charte éthique de leur secteur d'activité ?

5. Les intérêts commerciaux de l'entreprise partenaire sont-ils annexes ou principaux par rapport à la notion d'intérêt général dans l'action financée par ce partenariat ? Les contreparties sont-elles proportionnées raisonnablement ? Y a-t-il eu des cadeaux ou des avantages donnés aux personnes ou aux organisations dans le cadre de ce partenariat ?

6. L'opération partenariale est-elle conditionnée à la vente d'un produit ou la fourniture d'un service moyennant une partie en facturation et une partie en don ?

7. Suis-je dans une situation de conflit d'intérêt étant donné mes engagements personnels, familiaux ou professionnels avec cette entreprise ?

8. Ai-je eu un comportement éthique dans les négociations : recherche d'un objectif commun, gain réciproque, obtention des informations, respects des règles de confidentialité… ?

9. Me suis-je assuré du respect des règles éthiques dans les différentes étapes de la mise en place du partenariat : de l'obtention des premières informations à la signature de la convention et lors de la mise en œuvre du partenariat ?

10. Y a-t-il eu ingérence et respect des pouvoirs entre les deux organisations ?

ORAVEO pour le Crédit Mutuel

> Pour aller plus loin :
- Guide pratique « Partenariat et mécénat »